

Décision n°2014.0182/DC/SEAP du 17 septembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant le rapport d'évaluation technologique « Evaluation de l'endomicroscopie optique réalisée lors de la cartographie d'un endo-brachy-œsophage (aide au diagnostic précoce du cancer superficiel de l'œsophage) »

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 17 septembre 2014,

Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

Vu la demande de la Société Française d'Endoscopie Digestive de septembre 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Le rapport d'évaluation technologique (version intégrale et texte court) intitulé « Evaluation de l'endomicroscopie optique réalisée lors de la cartographie d'un endo-brachy-œsophage (aide au diagnostic précoce du cancer superficiel de l'œsophage) », ci-joint, est adopté.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de Santé.

Fait le 17 septembre 2014

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
signé